

Social

17 novembre 2025

## SPECTACLES DE NOËL : AVEZ-VOUS PENSE AU GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL ?

Noël approche et vous souhaitez organiser un spectacle pour vos salariés et leur famille. Vous connaissez des artistes prêts à émerveiller le public, du plus petit au plus grand. Comment formaliser l'embauche ? Le [GUSO](#) est là pour vous aider !

- **Qui peut avoir recours au Guso ?**

Il s'agit des employeurs organisateurs de spectacles vivants qui n'ont pas pour activité principale ou pour objet le spectacle et qui font appel à des artistes et à des techniciens du spectacle rémunérés.

➔ Cela peut vous concerner si vous organisez le spectacle, mais également lorsque l'organisation est gérée par le CSE.

- **Quel type d'embauche est concernée ?**

L'embauche, sous CDD, peut concerner des artistes et des techniciens du spectacle.

 **Le spectacle vivant est une représentation en public d'une œuvre de l'esprit nécessitant la présence physique d'au moins 1 artiste du spectacle percevant une rémunération.**

- **Quel est l'intérêt d'avoir recours au Guso ?**

Le Guso est un guichet unique qui permet de simplifier les formalités liées à l'embauche dans le monde du spectacle.

⚙ En déclarant par l'intermédiaire de ce service, vous respectez l'ensemble des formalités liées à l'embauche (déclaration à l'embauche), et vous vous acquittez des cotisations sociales mais également de l'impôt sur le revenu par le prélèvement à la source. La déclaration de l'employeur vaut également contrat de travail.

- **Comment établir le bulletin de paie de l'équipe artistique ?**

L'attestation mensuelle d'emploi délivrée par le Guso au salarié vaut bulletin de salaire et vous libère de l'obligation de lui remettre un bulletin de salaire.

**L'embauche d'artistes et de techniciens du spectacle répond à une réglementation complexe. N'hésitez pas à contacter votre expert-comptable pour vous aider dans cette démarche !**